Perpignan (66) : Déjà interdit de territoire et expulsé hors de France, le migrant clandestin multirécidiviste blesse sans motif une jeune femme d'un coup de couteau

04/08/2023 à 15h32



Complètement ivre, l'homme interdit de séjour en France, s'est jeté sur des jeunes gens sortant de discothèque, l'intervention du portier a permis d'éviter le pire.

C'était ce 29 juillet au petit matin. Alors que la discothèque s'apprête à fermer, un homme arrive de nulle part pour se jeter sur un petit groupe qui sort de l'établissement. Un couteau à la main, il donne des coups gesticulant dans tous les sens, une cliente est blessée d'un coup de lame qui lui vaudra deux jours d'ITT médico-légale.

Le portier intervient sans attendre mais l'homme réussit à lui glisser entre les mains et à disparaître. Mais ce n'est que pour mieux revenir. Quelques minutes plus tard, le voici de retour. Immédiatement l'agent de sécurité se rend compte que l'homme dissimule quelque chose sous son t-shirt. Il craint

que ce ne soit une arme. Il se place en protection devant les clients au moment où l'homme sort une arme de poing. Il ne s'agit fort heureusement que d'un pistolet à billes, le furieux est maîtrisé et interpellé par la police municipale. Il est complètement ivre.

Une rapide enquête montre que plus tôt dans la soirée, il a déjà tenté de voler une trottinette devant un autre établissement et, pour faire bonne mesure, il a enchaîné en donnant des coups de pied dans une vitrine. Là aussi, c'est le portier qui l'a chassé. Le quinquagénaire Tunisien est sous le coup d'une interdiction du territoire français de 10 ans. Il avait déjà été reconduit dans le pays par lequel il était arrivé en France, à savoir l'Allemagne, mais avait repassé la frontière.

Renvoyé devant le tribunal, il est aidé par une interprète. Ce qui étonne le président qui relève que durant sa garde à vue, il maniait parfaitement la langue de Voltaire. Peu importe, en fait, car il dit ne se souvenir de rien : *"Je bois tous les jours jusqu'à l'ivresse totale".*

Déjà 4 fois condamné pour des faits très similaires, le prévenu a cette fois été envoyé en prison pour 2 ans.

www.lindependant.fr